

Auvelais, le 25 octobre 2008



Très chers Parents,

Dans le souci perpétuel d'améliorer l'animation offerte à la Troupe, le staff de cette année a décidé d'établir une « Charte de Troupe » (voir annexe). Cette charte a été rédigée par le staff de Troupe, après concertation avec les éclaireurs et avec le Staff d'Unité. Elle n'a pour but que de poser un cadre de règles clair et précis, afin de permettre à chacun d'évoluer en connaissance de cause. Chaque éclaireur s'est d'ailleurs engagé sur son honneur en signant l'original qui est affiché au local.

Nous espérons sincèrement pouvoir compter sur votre précieux soutien, afin de nous en faciliter l'application tout au long de l'année et lors du camp.

Sachez également que de notre côté, chaque membre du staff signe la « Charte de bonne animation », élaborée par la fédération (disponible en ligne sur [www.lesscouts.be](http://www.lesscouts.be)).

Veillez, chers parents, recevoir l'assurance de notre entier dévouement,

Pour le Staff de l'Hirondelle XX-1932 2008-2009,

Abyssin  
Chef de Troupe

## Charte de la Troupe de l'Hirondelle XX-1932, année 2008/2009

### *Les points de non-retour*

La violation de ces "points de non-retour" sera sanctionnée par le renvoi immédiat de l'activité (réunion, hike, camp). Sont établis comme tels:

- L'interdiction de consommer/posséder de l'alcool;
- L'interdiction de consommer/posséder toute autre forme de drogue
- L'interdiction de faire de l'auto-stop

*Outre les points de non-retours et le respect général de "l'esprit scout" (motivation, engagement, solidarité, respect, ...) il est attendu des éclaireurs...*

- Qu'ils ne fument pas sans autorisation écrite et préalable des parents;
- Qu'ils n'emportent pas d'argent personnel au camp; (Tout argent trouvé lors du camp/départ en hike, sera gardé définitivement par la Troupe. Le staff s'engage par ailleurs à donner aux patrouilles une somme d'argent suffisante pour quelques petits "extras", dans le respect de la présente charte.)
- Qu'ils ne prennent pas leurs gsm, mp3, baladeurs et consoles de jeu lors des activités; (S'ils le souhaitent lors du camp/hike, ils pourront laisser leur gsm à l'intendance et y avoir accès aux moments jugés adéquats.)
- Qu'ils viennent en uniforme aux activités;
- Qu'ils préviennent au plus vite en cas d'absence;

Fait à Auvelais le 19 octobre 2008 en un exemplaire unique,

Signatures des éclaireurs: